



Minutes Procès-verbal

Committee/Comité : Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification

Meeting Date: 8 avril 2011
Date de la réunion :

Location/Lieu : Bureaux de PwC, Toronto

Chairman: David Brown
Président de séance :

Attendees: Jean Bédard
Membres présents : Cal Buss
Phil Cowperthwaite (sans droit de vote)
Michael Hafeman
Brian Hunt
Andrew Kriegler
Bill McFetridge
Cameron McInnis
Susan Mclsaac
Stan Pasternak
David Rattray (pour une partie de la réunion)
Ron Salole (sans droit de vote)
Greg Shields (sans droit de vote)
Karen Stothers (sans droit de vote)
Jim Sylph
Mike Volker
Bruce Winter (sans droit de vote)

Guests/Invités : Mark Davies, vice-président du CNAC
Gary Hannaford, président, Groupe de travail sur l'indépendance (pour une partie de la réunion)
Andrew Macartney, membre du CNAC et du Groupe consultatif sur la réglementation des valeurs mobilières (pour une partie de la réunion)
Bob, Muter, PwC (pour une partie de la réunion)
Jim Saloman, Chair, président, Groupe consultatif sur la réglementation des valeurs mobilières (pour une partie de la réunion)
Eric Turner, directeur de projets, ICCA

Secretary/Secrétaire : Jacqui Kuypers

1. Remarques préliminaires du président

David Brown souhaite la bienvenue aux participants et présente le nouveau membre du CSNAC, Michael Hafeman, qui siège également au Public Interest Oversight Board. M. Brown remercie Bruce Winter et PwC de permettre la tenue de la réunion chez eux ainsi que le CSNAC pour son témoignage de reconnaissance et ses généreux dons lors du dîner tenu la veille.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion tenue le 4 février 2011 est adopté sans modification.

3. Comité des candidatures

Le CSNAC approuve à l'unanimité la nomination de David Rasmussen, associé chez BDO, à titre de membre du CNAC pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

M. Kriegler indique aussi que le mandat de David Brown au sein du CSNAC prend fin le 30 juin 2011.

[Bill McFetridge quitte la réunion]

Le CSNAC approuve à l'unanimité la nomination de Bill McFetridge à titre de président du CSNAC pour un mandat de trois ans, lequel se terminera le 31 mars 2014.

[Bill McFetridge se joint de nouveau à la réunion]

[Gary Hannaford se joint à la réunion]

4. Indépendance

Gary Hannaford, président du Comité sur la confiance du public du Conseil des directeurs généraux et président du Groupe de travail sur l'indépendance (GTI) (qui relève du Comité sur la confiance du public) participe à la réunion par téléconférence pour informer le CSNAC des éléments nouveaux depuis la dernière réunion du CSNAC au sujet de la révision des règles d'indépendance du Code de déontologie harmonisé des comptables agréés.

M. Hannaford fournit les informations suivantes :

- Le Groupe de travail a présenté à un groupe de dirigeants de la profession, soit à des présidents et vice-présidents des conseils des ordres provinciaux et à leurs chefs de la direction ainsi qu'à des membres du Conseil d'administration de l'ICCA, un exposé sur les différences entre les règles de déontologie canadiennes et le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable.
- Le Groupe de travail a distribué aux conseils des ordres provinciaux de comptables agréés une analyse sommaire du projet de modification des règles et des interprétations du Conseil qui est à l'étude. Il a demandé aux conseils de se prononcer sur les changements proposés et, plus

précisément, de lui faire part de tout problème important relevé. Entre-temps, le Groupe de travail a continué de discuter (lors d'une réunion en personne le 15 mars 2011 et de cinq téléconférences d'une durée de deux à trois heures) de modifications précises du libellé qui devraient être apportées aux règles et aux interprétations si les positions envisagées à l'heure actuelle sont adoptées. Des modifications fondées sur ces discussions sont maintenant élaborées et seront étudiées de plus près par le Groupe de travail à sa prochaine réunion.

- Le Groupe de travail espère se réunir avec le CNAC pour obtenir ses vues sur l'observation éventuelle des règles d'indépendance lors des missions d'application de procédures d'audit spécifiées. Dans ce type de missions (parfois appelées «missions de mise en œuvre de procédures convenues»), le professionnel en exercice ne met en œuvre que les procédures demandées par le client. Par conséquent, ces missions ne sont pas des missions de certification (c'est-à-dire qu'elles ne donnent pas lieu à l'expression d'une opinion d'audit ou à la formulation de conclusions dans un rapport de mission d'examen). Il semble que le Canada soit le seul pays où les règles d'indépendance s'appliquent aux missions de procédures convenues. Ailleurs, les professionnels en exercice doivent faire preuve d'objectivité lors de la prestation de ces services, mais n'ont pas à être indépendants du client pour lequel les procédures sont mises en œuvre.
- Une fois la révision des règles et interprétations portant sur l'indépendance terminée, l'ébauche sera soumise aux divers responsables de cette question dans les cabinets de grande et de moyenne taille et au Comité sur l'harmonisation des règles de déontologie, et ce, pour faire en sorte que les modifications proposées n'entraînent pas de conséquences non voulues.
- Le Groupe de travail entend publier un exposé-sondage sur la question en septembre 2011, assortie d'une période de commentaires se terminant dans la seconde moitié du mois de novembre 2011.

David Brown fait remarquer que le fond même des modifications n'a pas fait l'objet de discussions approfondies avec le CSNAC depuis un certain temps. Il demande à M. Hannaford de venir présenter en personne un exposé détaillé à la prochaine réunion du CSNAC.

[Gary Hannaford quitte la réunion.]

5. Comptes rendus

A. Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC)

Bruce Winter présente un aperçu des activités du CNAC depuis la dernière réunion du CSNAC, et mentionne notamment les points suivants :

Responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations présentées dans des documents contenant des états financiers audités

On indique que le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB) révisé actuellement la Norme internationale d'audit (ISA) 720, *Responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations présentées dans des documents contenant des états financiers audités*. La norme ISA 720 impose à l'auditeur de lire les documents contenant des états financiers audités et de prendre des

mesures appropriées si d'autres informations contenues dans ces documents pourraient compromettre la crédibilité des états financiers. M. Winter fait remarquer que la norme ISA 720 n'a pas fait l'objet d'une véritable révision lorsqu'elle a été remaniée selon le mode de présentation clarifié. Cette norme ISA 720 a été adoptée au Canada à titre de NCA 720. Cette norme porte sur des sujets couverts par deux autres normes canadiennes : le chapitre 7500, «Consentement de l'auditeur à l'utilisation de son rapport d'audit dans le contexte de documents désignés», et le chapitre 5020, «Association». Le CSNAC estime que l'IAASB devrait élargir son approche quant à la révision de la norme ISA 720 et envisager l'élaboration d'une norme sur l'association.

Missions de compilation

M. Winter fait un rappel des notions sur les missions de compilation :

- Dans une mission de compilation, le professionnel en exercice est chargé d'élaborer des états financiers à partir d'informations fournies par le client. Il ne met en œuvre ni procédures d'audit ni procédures d'examen à l'égard des informations et ne fournit aucune assurance sur les informations compilées.
- Le Canada est l'un des rares pays où est appliquée, depuis de nombreuses années, une norme sur les missions de compilation (chapitre 9200, «Missions de compilation»), et où ce type de mission est courant.
- L'IAASB a entrepris un projet de révision de la norme internationale sur les services connexes (International Standard on Related Services) ISRS 4410, *Engagements to Compile Financial Statements*, et a publié un exposé-sondage sur la question en octobre 2010. Phil Cowperthwaite préside le groupe de travail de l'IAASB chargé de réviser cette norme.
- Le CNAC fait un suivi des travaux de l'IAASB mais il n'a pas encore décidé s'il adopterait la norme ISRS 4410 révisée ou s'il entreprendrait un projet visant la révision du chapitre 9200.
- Le CNAC a publié un appel à commentaires sur l'exposé-sondage de l'IAASB en novembre 2010, pour lequel il a reçu 47 réponses. De plus, des permanents du CNAC ont tenu une vaste consultation au Canada au cours des mois de janvier et février 2011.

Le CNAC a discuté des questions touchant les missions de compilation et a suggéré la tenue d'une nouvelle consultation. M. Winter indique que le CNAC a demandé aux permanents de lui soumettre de nouvelles démarches possibles pour la suite du projet à sa réunion de juin 2011.

Chapitres de la série 7000 du Manuel de l'ICCA – Certification

Les modifications apportées à la législation sur les valeurs mobilières ont rendu caduques certaines dispositions des normes et indications qui suivent. En conséquence, M. Winter annonce que le CNAC a approuvé à l'unanimité les exposés-sondages visant à modifier les textes suivants :

- chapitre 7110, «Intervention de l'auditeur sur des documents de placement d'entités ouvertes et fermées»;

- chapitre 7115, «Intervention de l'auditeur sur des documents de placement d'entités ouvertes et fermées – exigences légales et réglementaires actuelles»;
- Note d'orientation concernant la certification et les services connexes NOV-30, «Consentement et accord présumé de l'auditeur à l'égard de documents de placement».

M. Winter annonce également que le CNAC a approuvé à l'unanimité un exposé-sondage visant la modification du chapitre 7200, «Assistance fournie par l'auditeur aux placeurs et autres tiers». En raison des changements apportés à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, les rapports sur la compilation d'informations financières pro forma ne sont plus exigés. Par conséquent, les résultats des procédures mises en œuvre par l'auditeur ne seront plus communiqués aux placeurs. Il se peut donc que les placeurs commencent à demander à l'auditeur d'inclure, dans une lettre de confort, des commentaires sur les informations financières pro forma. C'est pourquoi le CNAC se propose d'apporter des modifications au chapitre 7200 afin de donner des indications aux auditeurs auxquels les placeurs demandent de formuler des commentaires sur des informations financières pro forma dans une lettre de confort. Ces modifications constituent le premier volet de la révision du chapitre 7200 approuvée en janvier 2011 dans le cadre d'une proposition de projet. Le CNAC a accepté que les deux ensembles de modifications fassent l'objet d'exposés-sondages.

Le CNAC a également approuvé l'apport d'une modification corrélative à un exemple du chapitre 7200 sans publication d'un exposé-sondage (dont il est question dans un autre point de l'ordre du jour ci-après).

Autres questions

M. Winter fait également le point sur diverses questions :

- Le CNAC a reporté son étude de l'approche canadienne à l'égard de l'adoption des directives internationales sur les pratiques d'audit (International Auditing Practice Statements – IAPS) et de l'élaboration des notes d'orientation canadiennes concernant la certification et les services connexes en raison de la grande diversité des vues exprimées sur les propositions de l'IAASB et de l'approche considérablement différente que pourrait adopter l'IAASB à l'égard de cette question.
- Le CNAC révisé actuellement son mandat pour tenir compte des changements apportés à sa mission, à sa vision et à ses objectifs, lesquels sont décrits dans son plan stratégique, ainsi que de sa position à l'égard de sa participation à l'élaboration de textes ne faisant pas autorité. La version révisée de son mandat sera soumise au CSNAC pour approbation lors d'une réunion ultérieure.
- Les permanents chargés des communications du CNAC travaillent avec les membres et les autres permanents du Conseil à l'élaboration de nouveaux moyens de faire augmenter le taux de réponse aux exposés-sondages et appels à commentaires.

B. Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Karen Stothers fait le point sur certains dossiers importants pour le BSIF :

- Nouvelles exigences de l'Accord de Bâle III concernant la capitalisation, les liquidités et l'endettement publiées en décembre 2010. Il est prévu que la mise en œuvre de l'Accord

début en 2013 et se termine en 2019. Le BSIF poursuit ses consultations auprès des institutions financières afin d'établir les règles pour le Canada.

- Le BSIF a publié une nouvelle version de son Cadre de surveillance. La version initiale du Cadre a été instaurée en 1999. La nouvelle version résulte d'un examen des dix premières années d'application du Cadre. En voici les principales nouveautés :
 - adoption des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et des *Principes de base en matière d'assurance et de méthodologie* de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance comme sources de normes et de critères détaillés en matière de surveillance;
 - meilleure détermination de la propension d'une institution à prendre des risques et meilleur examen des systèmes de rémunération;
 - attention plus grande portée au travail de l'actuaire; le nouveau Cadre de surveillance prévoit la tenue d'un examen du processus actuariel au sein de sociétés d'assurances plutôt que l'utilisation des travaux de l'actuaire désigné. Cela permettra au BSIF d'accroître son expertise en actuariat.

C. Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance

Phil Cowperthwaite indique que l'IAASB s'est réuni une fois depuis la dernière réunion du CSNAC. Il fait remarquer que l'IAASB a approuvé un exposé-sondage sur la norme ISAE 3000, *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (missions d'assurance autres que d'audit ou d'examen d'informations financières historiques), le Cadre conceptuel international pour les missions d'assurance et un document de consultation sur le rapport de l'auditeur.

M. Cowperthwaite mentionne aussi que le professeur Stavros Thomadakis (ancien président du PIOB) a prononcé un discours intéressant présentant ses vues sur la surveillance, et plus précisément sur les organismes qui sont chargés de surveiller les autorités de surveillance et sur la mise en place de mécanismes appropriés à ce chapitre. Il est généralement reconnu que la surveillance est essentielle à la légitimité des normes établies par les organismes de normalisation. Or, il n'existe aucun moyen de savoir si les organismes de surveillance s'acquittent correctement de leur rôle. M. Cowperthwaite indique qu'il serait intéressant que le CNSAC discute de cette présentation à une réunion ultérieure. Michael Hafeman dit qu'il obtiendra une copie du discours et qu'il en fera la distribution aux membres du Conseil.

D. Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)

Brian Hunt annonce ce qui suit :

- le rapport public de 2010 du CCRC sera bientôt déposé;
- le CCRC est en pourparlers avec le Public Company Accounting Oversight Board au sujet d'une coopération possible entre les deux organisations, notamment au chapitre des inspections;
- le CCRC prévoit tenir un colloque sur la qualité des audits en décembre 2011.

E. Public Interest Oversight Board (PIOB)

Michael Hafeman informe le CSNAC des changements dans la composition du PIOB, soit les départs de Stavros Thomadakis, Antoine Bracchi, David Brown et Fayez Choudhury, et les nominations de Eddy Wymeersch (président), Chandrashekar Bhave, Charles McDonough et Robert Ward. Les nouveaux membres et bon nombre de ceux restants en poste (dont Michael Hafeman) sont nommés pour trois ans. Le mandat de Sir Brian Nicholson a été reconduit pour deux années de plus et Aulana Peters s'est vu confier un mandat supplémentaire d'une année.

M. Hafeman fait également les annonces suivantes :

- Le rapport public du PIOB sera déposé à la fin d'avril ou au début de mai 2011. Il énoncera les principaux points dont a convenu le PIOB sur le sens à donner à «intérêt public», notamment ce qui suit :
 - les services de comptabilité relèvent de l'intérêt public s'il présente un avantage net pour le public;
 - on entend par «public» la population dans son ensemble et non uniquement les personnes qui retiennent les services d'un comptable ou qui si servent de comptes. Lorsqu'il s'agit d'un service de comptabilité en particulier, il est peut-être préférable de se limiter au segment du public qui est touché directement ou indirectement par le service en cause;
 - la notion d'avantage pour le public repose généralement, dans une certaine mesure, sur la notion de bien commun, notion multidimensionnelle qui s'entend du bien-être financier, politique, social et environnemental d'une population. Toutefois, c'est sur le bien-être financier d'une population que les services de comptabilité ont la plus grande incidence directe, et ce, en raison du rôle important joué par l'information financière à ce chapitre;
 - pour la profession comptable, le meilleur moyen d'être utile au public est de fournir des informations relatives aux comptes qui soient dignes de confiance pour le public. Ces informations seront d'autant plus utiles si les utilisateurs les jugent pertinentes et fiables pour donner une image fidèle des activités sur lesquelles elles portent.
- Un groupe d'examen de la surveillance a été mis sur pied; il est chargé de modifier les modalités suivies par le PIOB pour l'observation des réunions des conseils qu'il supervise. Le groupe a recommandé d'abaisser le niveau d'observation. Toutefois, le groupe n'a pas terminé son étude des caractéristiques des réunions qui ne sont normalement pas observées. Le PIOB reconnaît que l'observation de toutes les réunions présente des avantages et il tente de sauvegarder ces derniers tout en passant à un nouveau modèle.

F. Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)

Cameron McInnis fait les annonces suivantes :

- William S. Rice, c. r., président et chef de la direction de l'Alberta Securities Commission, a été nommé au poste de président des ACVM pour un mandat deux ans, qui se terminera le 31 mars 2013.
- Les ACVM ont publié un avis visant à clarifier les exigences applicables aux informations à fournir dans le rapport de gestion au sujet des changements de méthodes comptables.

- Trois documents de travail sur la qualité des audits ont été publiés il y a quelques années. Les ACVM n'ont pas terminé leur étude du rapport de l'auditeur et des autres communications de celui-ci et elles tentent de recueillir plus d'informations auprès des parties prenantes. Les ACVM ont tenu des tables rondes avec des investisseurs et des auditeurs et elles envisagent de rencontrer d'autres groupes, notamment des préparateurs et des présidents de comité d'audit.

[Jim Saloman et Andrew Macartney se joignent à la réunion]

6. CNAC

A. Examen de la procédure officielle

Le CSNAC passe en revue la procédure officielle suivie par le CNAC pour apporter une modification à l'un des exemples du chapitre 7200, «Assistance fournie par l'auditeur aux placeurs et autres tiers», notamment la décision du CNAC de ne pas publier cette modification dans un exposé-sondage. Il approuve à l'unanimité la décision du CNAC et confirme que celui-ci a suivi la procédure officielle à cet égard.

L'Annexe 1 de la liste de contrôle relative à la procédure officielle contient des exemples de facteurs qui pourraient amener le CNAC à ne pas publier dans un exposé-sondage un projet de prise de position faisant autorité. L'on fait remarquer que l'Annexe 1 ne fait pas mention des modifications corrélatives. Le CSNAC demande aux représentants du CNAC d'ajouter des exemples à l'Annexe.

B. Chapitres de la série 7000 du *Manuel de l'ICCA – Certification*

Jim Saloman, coprésident du Groupe consultatif sur la réglementation des valeurs mobilières, et Andrew Macartney (membre du CNAC et du Groupe consultatif) font un survol du chapitre 7110, «Intervention de l'auditeur sur des documents de placement d'entités ouvertes et fermées», du chapitre 7115, «Intervention de l'auditeur sur des documents de placement d'entités ouvertes et fermées – exigences légales et réglementaires actuelles», et de la Note d'orientation concernant la certification et les services connexes NOV-30, «Consentement et accord présumé du vérificateur à l'égard de documents de placement».

M. Saloman parle des questions d'intérêt public suivantes, précisant qu'elles seront prises en compte tout au long du projet :

- L'interdiction de fournir une assurance est-elle appropriée?
- Des exigences et des indications détaillées ne se limitant pas aux principes et notions énoncés dans le chapitre 5020, «Association», et dans les Normes canadiennes d'audit sont-elles appropriées?

M. Macartney décrit l'approche qu'adoptera le Groupe consultatif pour la révision de ces chapitres. Il précise que le projet sera réalisé en deux phases. La phase 1 comportera l'élaboration de modifications visant à élargir le champ d'application du chapitre 7110, qui traite de l'intervention de l'auditeur sur des documents de placements, et la prise d'une

décision préliminaire sur le traitement des dispositions qui ne seront pas conservées dans le chapitre. La phase 2 comprendra la finalisation du chapitre et le traitement des dispositions qui n'auront pas été conservés, et ce, une fois que la réglementation sur les valeurs mobilières pertinente sera en place.

[Jim Saloman et Andrew Macartney quittent la réunion]

[Bob Muter se joint à la réunion]

7. Événements mondiaux importants ayant une incidence sur l'audit

Bob Muter donne un aperçu des événements mondiaux importants ayant une incidence sur l'audit. Il donne des informations sur les organisations en cause, la nature des consultations menées par celles-ci et leurs motivations. M. Muter fait mention des consultations tenues au sujet du livre vert de la Commission européenne sur la politique en matière d'audit et de celles portant sur le rapport déposé au Royaume-Uni par le comité des affaires économiques de la Chambre des lords au sujet des auditeurs et de la concentration du marché, du programme de communication du PCAOB sur les modifications qui pourraient être apportées au rapport de l'auditeur, du rapport du Financial Reporting Council du Royaume-Uni sur la gestion des entreprises, du groupe de travail de l'IAASB sur la qualité des audits et du projet de document de consultation de l'IAASB sur le rapport d'audit. La présentation de M. Muter porte principalement sur le rôle de l'auditeur, la qualité des audits et le rapport d'audit. Il indique que ses propos s'adressent principalement aux entités d'intérêt public, et que les consultations dont il a fait mention visent à rehausser la pertinence et la valeur des audits.

M. Muter explique que les questions suivantes feront l'objet de travaux et de consultations plus poussés :

- l'élargissement possible du rapport d'audit, dans le but de répondre aux besoins d'information des investisseurs et d'améliorer la qualité des audits;
- l'accroissement de la transparence des communications entre l'auditeur et le comité d'audit;
- la recherche de meilleures méthodes pour attester l'exercice de l'esprit critique;
- l'amélioration de la qualité des audits, notamment l'élaboration d'une définition de « qualité de l'audit »;
- l'examen du modèle d'information d'entreprise, y compris de la façon dont l'audit pourrait être amélioré pour aboutir à l'expression d'une assurance sur les informations propres au modèle d'affaires d'une entreprise, les risques connexes et les contrôles mis en place par la direction pour atténuer ces risques;
- l'établissement de protocoles pour les communications de l'auditeur avec les autorités de contrôle prudentiel;
- les préoccupations relatives à la concentration de l'audit au sein des quatre grands cabinets;
- les questions relatives au conflit d'intérêts pouvant se produire si l'auditeur externe fournit des services autres que d'audit.

M. Muter précise que les travaux qui seront menés sur certaines de ces questions pourraient notamment aboutir à un changement fondamental quant à la façon dont l'auditeur fait rapport et aux éléments sur lesquels porte son rapport. Selon lui, il est important que le Canada prenne part à ces travaux.

[Bob Muter quitte la réunion]

8. Questions administratives

La prochaine réunion du CSNAC aura lieu le 7 juillet 2011, à un endroit qui reste à déterminer.

Le CSNAC a également convenu de se réunir aux dates suivantes :

- le vendredi 28 octobre 2011;
- le vendredi 16 décembre 2011.

Une réunion mixte avec le Conseil de surveillance de la normalisation comptable sera tenue en après-midi le jeudi 27 octobre 2011. La réunion sera suivie d'un dîner.

9. Séance à huis clos et clôture de la réunion

Les membres du CSNAC tiennent une séance à huis clos avant la clôture de la réunion.

David Brown, président de la séance

Jacqui Kuypers, secrétaire